

Lyon, le 14 février 2024

La magie de l'uniforme à l'école !

A la suite du projet lancé par le Ministre de l'Education Nationale à la rentrée 2023, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes (AURA) a voté pour l'expérimentation du port de l'uniforme au lycée dès la rentrée 2024. Une expérience en trompe l'œil et très coûteuse selon la FCPE du Rhône et de la Métropole de Lyon.

D'après le Conseil Régional, le port d'une tenue vestimentaire commune vise, entre autres, à renforcer la cohésion entre élèves et le climat scolaire, valoriser l'image de l'établissement, réduire les différences sociales et lutter contre le règne de l'apparence, et enfin contribuer à créer un climat scolaire propice au bien-être et à la réussite scolaire de chaque élève.

N'est-ce pas attendre beaucoup d'une tenue vestimentaire ? Et sur quels critères sera évaluée l'efficacité de cette expérimentation ?

Une expérimentation très coûteuse

Le Conseil régional s'engage, pour la durée de l'expérimentation, à une prise en charge complète des tenues, sans participation des familles. Soit un coût estimé à un million d'euros, pour 5 lycées, payé avec l'argent des contribuables.

Si l'Etat juge l'expérience concluante – sur quels critères ? - et décide sa généralisation, le chiffre grimperait à 50 millions pour l'ensemble des lycées de la Région. Si le port de l'uniforme était généralisé à toutes les établissements scolaires en France, une projection faite par des élèves de l'INSA Lyon chiffre le coût à 3,5 milliards d'euros. 3,5 milliards pour des tenues, alors que l'école aujourd'hui manque de personnels (enseignants, médecins, infirmiers, AESH...) et que l'état des locaux laisse souvent à désirer ?

Qui paiera les tenues en cas de généralisation ? Nous sommes malheureusement convaincus que le financement des uniformes reviendra in fine aux familles, qui apprécieront de devoir acheter à leur enfant un kit de 270 euros, à renouveler au fur et à mesure que les enfants grandissent.

Pas les mêmes uniformes pour tous

Les uniformes porteront obligatoirement 3 logos : le drapeau tricolore, le logo de la Région et celui de l'établissement. Or, nos enfants n'ont à être ni des porte-drapeaux, ni des panneaux publicitaires pour quelque collectivité territoriale que ce soit sans leur consentement. Nous rappelons aussi que les lycées n'ont pas tous la même image et le même marqueur social : le fait d'afficher dans l'espace public l'appartenance à tel ou tel lycée n'est pas un facteur d'égalité mais au contraire un risque de stigmatisation pour les uns ou d'affichage d'une supériorité sociale pour les autres. L'effet inverse, donc, de ce qui est recherché.

Contact Presse FCPE Rhône et Métropole de Lyon
Sandra BUTEAU BESLE 06 72 15 24 83
Présidente